



## **AVIS PUBLIC D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le règlement de lotissement.

**AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :**

**Lors d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Léry, tenue le 19 mars 2025, le projet de règlement suivant a été adopté :**

- Projet de règlement numéro 2025-558 modifiant le règlement de lotissement 2016-452 de la Ville de Léry.

Une assemblée publique de consultation sera tenue **le mercredi 7 avril 2025 à 17h** au 1, rue de l'Hôtel-de-Ville à Léry. L'objet de l'assemblée est de présenter ce projet de règlement et de consulter la population.

Au cours de cette assemblée, le conseil municipal expliquera le projet de règlement et entendra les personnes qui désirent s'exprimer sur le sujet.

**Objet du projet de règlement 2025-558 :**

Le projet de règlement vise à modifier le règlement de lotissement 2016-452 afin d'ajuster les normes relatives aux largeurs minimales des emprises, aux intersections de rues, aux courbes de raccordement et aux aménagements cyclables et piétonniers. Les modifications proposées incluent :

La révision des largeurs minimales des emprises pour les voies collectrices et locales en zone résidentielle multifamiliale.

L'ajustement des angles d'intersection des rues, privilégiant une forme en T avec un angle de 90°, tout en permettant des angles compris entre 70° et 110° dans des cas exceptionnels.

La modification des rayons de courbure minimaux pour les intersections dont l'angle est inférieur à 90 degrés.

L'ajout de normes pour les sentiers multifonctionnels bidirectionnels et la possibilité de remplacer les pistes cyclables par des pistes multifonctionnelles partagées entre vélos et piétons.

Ces modifications visent à améliorer la sécurité, la fluidité et la multifonctionnalité des infrastructures de transport tout en tenant compte des besoins actuels en matière de mobilité durable et d'aménagement urbain.

**À noter :**

Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, ce projet de règlement n'est pas assujéti à une approbation référendaire.

**Consultation du projet de règlement :**

Le projet de règlement peut être consulté sans frais aux bureaux de l'Hôtel de Ville, situés au 1, rue de l'Hôtel-de-Ville à Léry, aux heures normales d'ouverture.

Donné à Léry, le 20 mars 2025.



Michel Morneau, MAP urb.  
Directeur général et greffier trésorier